

Culpabilités et saisies relatives à des lieux de vente, de garde ou d'élevage de chiens et de chats au Québec.

ANIMA-Québec veille à la sécurité et au bien-être des chats et des chiens du Québec par des activités d'inspection, d'éducation et d'information.

Lutte contre les infractions

Des poursuites sont intentées contre les propriétaires ou les gardiens qui contreviennent à la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* (L.R.Q., c. P-42)

6ème tableau des condamnations - Informations publiques en date du 31 décembre 2011

| SAUVETAGE | | | | |
|---|---|-----------------------------|--|---|
| Nom du contrevenant et lieu de l'infraction | Type et nombre d'animaux | Date des infractions | Infractions | Jugement Amende et frais |
| Déf. 1 :Martine Kéroack Déf. 2 :Daniel Vadenais 116,rang Langevin St-Alphonse-de-Granby | Élevage 81 chiens | 2011-04-05 | 1- Étant propriétaire d'un animal gardé dans un but de vente ou d'élevage, n'a pas maintenu propre le lieu où cet animal était gardé. 2- Étant gardien d'un animal gardé dans un but de vente ou d'élevage, ne s'est pas assuré que l'aménagement ou l'utilisation des installations, ne soit susceptible d'affecter la sécurité ou le bien-être de l'animal. | Plaidoyer de culpabilité enregistré le 1er décembre 2011. Amende: 400 \$/chef/déf Frais: 134 \$/chef/déf Total: 1068 \$/déf |
| Fernande Vallières 1530, rangs 1 et 2 sud Laferté | Animaux de compagnie 9 chiens & 9 chats | 2011-03-18 | Étant propriétaire d'un animal gardé dans un but de vente ou d'élevage, a compromis sa sécurité ou son bien-être en ne le gardant pas dans un habitat convenable et salubre. | Déclarée coupable lors d'un procès tenu le 6 décembre 2011. Amende : 200 \$ Frais : 67 \$ Total : 267 \$ |
| Laurent Boulanger 265, route 204 Saint-Martin | Élevage 90 chiens | 2010-07-07 | Étant propriétaire d'un animal gardé dans un but de vente ou d'élevage, ne s'est pas assuré que l'aménagement ou l'utilisation des installations ne soit pas susceptible d'affecter la sécurité et le bien-être de l'animal. | Déclaré coupable lors d'un procès tenu le 16 septembre 2011. Amende : 400 \$ Frais : 128 \$ Total : 528 \$ |

| | | | | |
|--|---------------------------|------------|--|--|
| Déf 1: Jeanne-D'Arc Nadeau Déf 2: André Noël 136, Route de l'Église Saint-Léon-de-Standon | Élevage de 16 chiens | 2010-04-01 | 1 -Étant propriétaire d'un animal gardé dans un but de vente ou d'élevage, n'a pas maintenu propre le lieu où cet animal était gardé. 2 -Étant propriétaire d'un animal gardé dans un but de vente ou d'élevage, ne s'est pas assuré que l'aménagement ou l'utilisation des installations ne soit pas susceptible d'affecter la sécurité et le bien-être de l'animal. | Déclarés coupables lors d'un procès tenu le 6 décembre 2011. Amende : 400 \$/chef/déf. Frais : 128 \$/chef/déf. Total : 1056 \$/déf. |
| Scott Thomson 2001, route 153 Hérouxville | 28 chiens de traîneau | 2009-12-20 | Étant propriétaire d'un animal, à compromis sa sécurité ou son bien-être en ne le gardant pas dans un habitat convenable et salubre | Défendeur réputé coupable le 11 mai 2011. Amende : 200 \$ Frais : 64 \$ Total : 264 \$ |
| Mario Daigle 3824, Ch Royal, St-Jean-de-l'Ile-d'Orléans | Élevage de 31 chiens | 2009-07-22 | Étant gardien d'un animal gardé dans un but de vente ou d'élevage, n'a pas maintenu propre le lieu où cet animal était gardé. | Défendeur déclaré coupable lors d'un procès tenu le 10 septembre 2011. Amende : 400 \$ Frais : 128 \$ Total : 528 \$ |
| Pascal Moreau 110, rue De Touraine Saint-Étienne-de-Lauzon | 239 chiens de traîneau | 2009-04-08 | Étant propriétaire d'un animal gardé dans un but de vente ou d'élevage, ne s'est pas assuré que l'aménagement ou l'utilisation des installations ne soit pas susceptible d'affecter la sécurité et le bien-être de l'animal. | Plaidoyer de culpabilité enregistré le 26 mai 2011. Amende : 400 \$ Frais : 128 \$ Total : 528 \$ |
| Laurent Boulanger 265, route 204 Sud Saint-Martin | Élevage de 95 chiens | 2009-04-02 | Étant propriétaire d'un animal gardé dans un but de vente ou d'élevage, ne s'est pas assuré que l'aménagement ou l'utilisation des installations ne soit pas susceptible d'affecter la sécurité et le bien-être de l'animal. | Défendeur déclaré coupable lors d'un procès tenu le 15 juin 2011. Amende : 400 \$ Frais : 128 \$ Total : 528 \$ |
| Donald Vallières 1711, Rang 2 Taschereau (Laferté) | Élevage de 67 chiens | 2008-10-07 | Étant propriétaire d'un animal gardé dans un but de vente ou d'élevage, n'a pas maintenu propre le lieu où cet animal était gardé. | Plaidoyer de culpabilité enregistrée le 11 avril 2011. Amende : 400 \$ Frais : 128 \$ Total : 528 \$ |

| James J. Labombard C552, chemin 4th concession Clarendon | Élevage de 465 chiens | 2008-09-23 | <p>1- Étant propriétaire d'un animal gardé dans un but de vente ou d'élevage, n'a pas maintenu propre le lieu où cet animal était gardé.</p> <p>2- Étant propriétaire d'un animal gardé dans un but de vente ou d'élevage, ne s'est pas assuré que l'aménagement ou l'utilisation des installations ne soit pas susceptible d'affecter la sécurité et le bien-être de l'animal.</p> | <p>Plaidoyer de culpabilité enregistrée le 1er décembre 2011.</p> <p>Amende : 400 \$/chef Frais : 128 \$/chef Total : 1 056 \$</p> |
|--|---------------------------------|-----------------------------|--|---|
| Nom du contrevenant et lieu de l'infraction | Type et nombre d'animaux | Date des infractions | Saisie | Jugement Amende et frais |
| Non divulgué Outaouais | Élevage 527 chiens | 2011-09-16 | <p>Transport, soins et hébergement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANIMA-Québec - MAPAQ - SPCA de l'Outaouais - HSI - Canada - SPCA de Laurentides-Labelle - SPCA de Montréal - SPA de Québec - SPA de Victoriaville - SPA de Drummondville - SPA de l'Estrie - SPCA du Lac St-Jean - SPA de la Mauricie - SPCA d'Ottawa | <p>Requête en disposition entendue le 24 novembre 2011.</p> <p>Tous les chiens ont été remis à ANIMA-Québec pour adoption. La mise en adoption a été confié aux SPA-SPCA participantes.</p> |